

RÈGLEMENT PARRAINAGE

FONCIERE IMMO CAPITAL INVEST

OBJET :

La Foncière Immo Capital Invest (La Foncière), offre la somme de mille euros (1000€) à toute personne agissant en tant que Parrain (voir ci-après la définition de parrain) ainsi que cinq cents euros (500€) à la personne désignée en tant que Filleul (voir définition ci-après).

Chaque Parrain peut parrainer jusqu'à trois filleuls, et obtenir ainsi jusqu'à trois mille euros (3000€).

Le présent dispositif est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017. A tout moment, la Foncière se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, en partie ou en totalité. Les conditions d'éligibilité des Parrains et Filleuls (telles que définies ci-après) pourront faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts, sans possibilité de recours ou réclamation de ce fait.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PARRAIN :

Peut être Parrain toute personne physique fournissant les coordonnées (nom, prénom, adresse postale, email, téléphone) d'une autre personne (le Filleul) susceptible de devenir actionnaire (voir détail ci-après) de la Foncière.

NB : L'auto-parrainage n'est pas autorisé, et un parrain ne peut pas parrainer son conjoint ou la personne avec qui il est pacsé.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU FILLEUL :

Toute personne physique dont les coordonnées (nom, prénom, adresse postale, email, téléphone) ont été fournies par un Parrain (tel que défini ci-dessus), à l'exception des personnes :

- Déjà présentes dans la base de données des prospects de la Foncière.
- Faisant l'objet de multiples parrainages. Dans ce cas, seul le premier parrainage sera validé.

Si l'un des cas se présente, la Foncière informera, dans un délai d'un mois ouvré, la ou les personnes dont le parrainage ne peut être validé.

PROCEDURE DE PARRAINAGE

- I. Le Parrain communique les noms, prénoms, adresses postales et e-mails ainsi que les numéros de téléphone de ses Filleuls, soit :
 - Via le formulaire en ligne,
 - Soit en adressant les coordonnées du Parrain et du Filleul en recommandé AR à la Foncière

- II. Les Filleuls sont contactés par la Foncière afin de valider leurs informations personnelles ainsi que leur projet d'investissement en actions de la Foncière.
- III. Les Filleuls signent un bulletin de souscription de la Foncière.
- IV. Dans le mois suivant l'investissement du Filleul dans la Foncière, le Parrain et le Filleul se verront envoyer leurs chèques respectifs de 1000€ (mille euros) et de 500€ (cinq cents euros).

ENCADREMENT DU PARRAINAGE

Un Parrain ne peut parrainer que 3 Filleuls et donc percevoir qu'un montant maximum de 3 000€.

Un Filleul ne peut être désigné qu'une seule fois. Dans le cas où 2 personnes désigneraient le même Filleul, la personne ayant communiqué la première les informations requises dans leur totalité et répondant à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement, se verra remettre la somme définie plus haut.

L'investissement du Filleul dans la Foncière doit intervenir dans l'année suivant la date de communication des coordonnées de ce dernier. La date retenue étant celle de l'inscription du Filleul dans l'état des actionnaires de la Foncière.

Les sommes perçues par le Parrain et le Filleul sont assujetties à l'impôt sur les revenus de l'année de perception. C'est aux Parrains et Filleuls qu'il revient de les déclarer.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et libertés susvisée, être utilisées par la Foncière Immo Capital Invest ou par ses partenaires à des fins de prospection. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Foncière Immo Capital Invest, 6 square Henry Paté, 75016 Paris, ou par mail au contact@immocapinvest.com